



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
16 juin 2009

Date d'affichage
16 juin 2009

Objet de la délibération

*Direction des finances - Vote du
compte administratif 2008 -
Budget assainissement.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE)

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaients présents :

MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à **FOREST Marie-Paule**

Absent :

GARRON André (monsieur le maire se retire et ne participe pas au vote)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 du Budget de l'assainissement dressé par Monsieur GARRON André, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir approuvé le compte de gestion du Receveur,

Considérant que pour le vote, Monsieur le Maire, doit quitter la séance et être remplacé par Madame RAVINAL Danièle, Adjointe déléguée aux finances et au budget,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés.....	-	685 082,47	-	317 116,06	-	1 002 198,53
Opération de l'exercice.	254 989,97	33 724,40	87 987,37	279 022,02	342 977,34	312 753,42
TOTAUX.....	254 989,97	718 806,87	87 987,37	596 145,08	342 977,34	1 314 951,95
Résultats de clôture.....	-	463 816,90	-	508 157,71	-	971 974,61
Restes à réaliser.....	14 441,00	5 000,00	-	-	9 441,00	-
TOTAUX CUMULES....	14 441,00	468 816,90	-	508 157,71	-	962 533,61
RESULTATS DEFINITIFS	-	454 375,90	-	508 157,71	-	962 533,61

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Danièle RAVINAL
Présidente



01 JUIL 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

